

## Compte rendu de la réunion du CONSEIL ED ES

Du 16 décembre 2013

DIJON – UFR GABRIEL

**Présents** : Mohamed BENCHEKROUN, Nadine BERNARD, Siamak DAVANI, Régis DELAGE MORROUX, Laurent DELVA, Olivier FABBRI, Daniel GILBERT, Corine GIRARD THERNIER, Leslie MAUCHAMP, Michel NARCE, Sophie NICKLAUS, Bruno PATRIS, Luc PENICAUD, Sylvain PERRUCHE, Jean Michel PETIT, Patrick PLESIAT, Jean Luc PRETET, Anne PRIAC, Thierry RIGAUD, Rémi SAUREL, David WENDEHENNE, Marianne ZELLER

**Excusés** : Jean-Marc BOURGEON, Matthieu CASTERAN, Christophe MOUGEL, Gabriel REBOUX, Christophe SALON, Annie VINTER.

**Invité** : Samuel AMET.

**Secrétaires de séance** : Corinne AQUILINA, Martine GAUTHERON, Josette THERY

**Le Conseil commence à 14H30,**

Messieurs Rigaud et Plésiat remercient l'ensemble du conseil de sa présence.

**1 : Bilan de 2013 : taux de réussite au concours en fonction des unités, bilan des primo inscrits 2012 et 2013, bilan financier.**

**1a. Répartition des contrats doctoraux entre unités**

Monsieur Rigaud présente la répartition des primo inscrits issus du concours de l'ED, par équipes de recherche UB/UFC, réalisée à partir des effectifs 2012-2013. Cette répartition est comparée à celle, toujours entre unités, de la totalité des primos-inscrits, ainsi qu'à la répartition des HDR (dénotant la capacité d'encadrement des unités). (Points principaux en *Annexe I*). L'objectif de cette analyse est de servir de base pour une réflexion en vue d'améliorer, si nécessaire, la procédure du concours.

Le bilan fait ressortir des déséquilibres dans la répartition des contrats doctoraux entre les différentes unités, mais qui tendent à disparaître sur deux ans, alors qu'aucune disposition d'équilibrage particulière n'existe dans la procédure de concours. D'autre part, certaines unités sont moins dépendantes que d'autres du concours de l'ED car elles inscrivent beaucoup de doctorants sur « contrats » (soit en association avec des entreprises, soit de par l'obtention de bourses d'EPST ou régionales, ciblées sur certains sujets).

La discussion est ouverte :

L'attention est attirée sur les effectifs d'HDR en Santé, impliquant un taux élevé de professeurs, par rapports à d'autres disciplines (ex sciences de la terre). Il faudrait veiller à moduler les capacités d'encadrement des unités par ce paramètre.

Monsieur Pénicaud demande à ce que la présentation PowerPoint soit envoyée à l'ensemble des membres du conseil, de façon à ce qu'elle puisse être diffusée au sein des équipes de recherche. Il estime que cette analyse sur 2 ans ne présente pas de déséquilibre notable dans l'attribution des allocations. Toutefois, il attire l'attention sur la situation de petites unités qui, soit ne présentent pas de sujets au concours, soit voient leurs projets non retenus faute de candidats de niveau suffisant. Il suggère que le jury du concours tienne compte de cette situation lorsque des candidats sont en « ballotage » avec des candidats d'unités plus amplement servies.

Monsieur Patris note qu'il ne serait pas pertinent que le choix des sujets de recherche s'effectue sur un critère de taille d'unité.

Monsieur Rigaud fait remarquer que certains candidats postulant sur des sujets de petites équipes et classés sur liste d'attente ont finalement pu s'inscrire en thèse avec une autre source de financement qu'un contrat doctoral. Leur classement au concours de l'ED serait un atout lors de la constitution de dossier pour d'autres financements.

Les membres du conseil reconnaissent l'efficacité de la sélection des sujets, puis des candidats au concours par l'ED et ne souhaitent pas remettre en cause le mode de fonctionnement existant. Cela produit une meilleure qualité de sujet, ayant une répercussion sur le niveau scientifique des équipes.

En marge de ce bilan, monsieur Gilbert demande s'il existe des conditions particulières pour l'audition d'un candidat handicapé.

Il n'existe pas de dispositions générales, mais les membres du jury concerné sont tenus informés et une adaptation au cas par cas est préconisée. Madame Théry, secrétaire de l'ED ES, répond que l'an dernier, le planning des auditions a été adapté au handicap d'un étudiant (du temps supplémentaire a été accordé).

Toujours en marge de ce bilan, monsieur Rigaud sollicite l'avis du conseil sur la durée des thèses, au-delà de la 3<sup>ème</sup> année. Le Ministère et certaines universités étant extrêmement rigoureux sur ce point.

Le conseil ne souhaite pas mettre en place un système « couperet automatique » en fin de 3<sup>ème</sup> année, afin de pouvoir s'adapter aux situations particulières. Il demande néanmoins à Messieurs Rigaud et Plésiat d'insister auprès des directeurs de thèse pour que les étudiants soient financés jusqu'à la fin de la thèse.

Les représentants des doctorants demandent à ce qu'une campagne d'information soit réalisée auprès des directeurs de thèse et d'équipe sur ce sujet.

En conclusion, aucune mention n'est adoptée sur ce point par le conseil, l'inscription en 4<sup>ème</sup> année restant exceptionnelle.

### 1b. Bilans financiers 2012-2013

Les bilans financiers sont présentés aux membres du conseil. Sur le site de l'uFC, l'ED a totalement utilisé les fonds qui lui ont été alloués. Sur le site de Dijon, l'ED termine l'année sur un solde positif de plus de 15000 euros. Ce solde s'explique par une baisse d'environ la moitié des demandes de bourse de mobilité (passant de 42 660 € en 2012 à 24584 € en 2013). *Annexe 2*

### **2 : Lancement de l'élection des représentants doctorants.**

Le conseil valide la proposition de convocation accompagnée du calendrier des élections. Un courriel d'information sera envoyé aux doctorants dans la semaine suivant le conseil, pour les inviter se réunir afin de réfléchir à des listes représentatives de l'ED ES. *Annexe 3*

### **3 : Le point sur les FJC (organisé par Besançon en 2014).**

Un appel aux volontaires a été lancé par le secrétariat de Besançon et des candidatures ont été reçues. Les représentants sortants ne pouvant organiser ce Forum, ils sont invités par Monsieur Plésiat à prendre contact avec les volontaires, pour faire le lien et lancer les premières démarches.

Une doctorante souligne l'importance de ce Forum puisqu'il s'agira de sa 20<sup>ème</sup> édition.

### **4 : Cérémonie de remise des diplômes.**

Les deux universités souhaitent mettre en place une cérémonie formelle, annuelle, pour remettre les diplômes de Docteur. La cérémonie se déroulera le samedi 21 juin 2014 à Dijon, à l'issue de la semaine des Jeunes Chercheurs. La coordination entre cet évènement et le déroulement du FJC est évoquée. Suite à un bref débat, il est conclu que les organisateurs du FJC doivent avant tout tenir compte de la faisabilité du Forum, étudier les dates possibles, la coordination n'étant pas obligatoire s'il s'avère que cela complique les choses.

### **5 : Bourses de la Région Franche-Comté.**

L'avis de l'ED sur les demandes de bourse auprès de la RF-C doit être envoyé le 17 janvier 2014 à la Présidence de l'uFC. Les informations concernant les demandes de financement, doivent être communiquées à l'Ecole Doctorale ES (site de Besançon ; un mail doit être envoyé en ce sens dans la semaine suivant le conseil) qui les examinera lors d'une réunion le 13 janvier.

### **6 : La réorganisation du secrétariat de l'ED à l'UFC.**

Monsieur Plésiat rend compte du déplacement, sur demande de l'uFC, du secrétariat de l'Ecole ES au centre-ville de Besançon (maison de l'Université), afin de créer un bureau central dédié aux études doctorales. L'ED ne remet pas en cause la création nécessaire d'un tel service mais remet en cause le fait que ce service soit créé au détriment de l'autonomie de fonctionnement des ED. Ce déplacement, non voulu par les directeurs des Ecoles Doctorales bisontines, a de plus engagé des frais d'aménagement imputés au budget de l'ED ES.

Cette situation a provoqué des perturbations importantes dans le fonctionnement de l'ED. Cet éloignement du secrétariat de l'ED rend le suivi des dossiers et les signatures par le directeur de l'ED plus compliqués. Cette nouvelle localisation a engendré une scission avec le monde des doctorants, enseignants et enseignants-chercheurs, le traitement des dossiers reçus se faisant principalement par voie électronique.

Madame Martine Gautheron (secrétaire de l'ED sur le site bisontin) informe le conseil qu'il n'y a pas eu de modification au niveau de sa fiche de poste, mais cette délocalisation provoque une perte de temps importante dans le fonctionnement et la réactivité de l'ED.

Monsieur Rigaud trouve extrêmement insatisfaisant, voire indignant, que l'uFC ait pris une telle décision sans même en tenir informé le directeur d'ED (responsable du bon fonctionnement de l'ED au moment de l'évaluation). Un courrier avait été, au début de l'été, fait par les 3 directeurs d'ED fusionnées en ce sens, courrier qui n'a reçu pour toute réponse de l'uFC que la confirmation que cette décision était non négociable.

Il craint que le mélange des tâches administratives propres à l'université avec les tâches scientifiques propres à l'ED ne perturbe le bon fonctionnement de l'ED.

### **8 : Point supplémentaire : bilan du workshop « immunités » organisé à l'initiative de l'ED**

Messieurs Rigaud et Plésiat présentent le bilan du WorkShop de l'ED ES, qui s'est tenu le 29 octobre à Dijon. Ils profitent de ce bilan pour remercier vivement les organisateurs, Messieurs David Wendehenne et Monsieur Sylvain Perruche, pour leur excellent travail.

Cette manifestation a permis à 73 participants à se rencontrer autour du thème « Immunités », dont 28 doctorants dijonnais et bisontins. *Annexe 4*

Les membres du conseil ont jusqu'à la fin du mois de janvier pour proposer un thème pour une nouvelle manifestation de ce type. Sinon, sur proposition de Monsieur Plésiat, le prochain thème proposé pourrait être sur la « Métagénomique ».

### **7 : Questions Diverses.**

1. A la demande d'une doctorante, Monsieur Rigaud sollicite l'avis du conseil sur la mise en place d'une bourse de transport pour les doctorants co-encadrés par deux équipes de recherche de l'uB et de l'uFC. L'ensemble du conseil est favorable, la somme allouée sera de 300 euros par étudiant, sur présentation de justificatifs. Le conseil élargit également cette mesure à toutes les thèses en co-encadrement avec des universités autres que l'uB et l'uFC.

2. Suite à une promotion, Madame Marianne Zeller quitte le corps des personnels IATOS. Ce changement ne lui permet plus d'être suppléante de Monsieur Bruno Patris. Toutefois, vu son engagement et investissement au sein du conseil de l'Ecole Doctorale, les membres du conseil décident de nommer Madame Zeller « invitée permanente » au conseil de l'ED ES.

3. Validation du calendrier de l'organisation du concours national des contrats doctoraux de l'Ecole Doctorale ES :
- Appel pour les sujets : 10 février 2014.
  - Retour des sujets à l'ED : 21 mars 2014.
  - Sélection des sujets par le conseil de l'ED : 11 avril 2014 à 14h à l'uFC.
  - Déroulement du concours : 1-2 et 3 juillet 2014 à l'uB.

**Thierry RIGAUD remercie tout le monde et clôt cette séance du conseil de l'ED à 17H10.**

Fait à Dijon, le mardi 17 décembre 2013



Université de Bourgogne, Bâtiment Gabriel, 6 Bd Gabriel, 21000 Dijon.



Université de Franche-Comté, UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, 19 Rue Ambroise Paré, 25030 Besançon cedex.

ED ES DIJON - BILAN FINANCIER ANNEE 2013

Dotations 2013	Montants	
Fond Doctorants	37 868,00 €	
Crédit Recherche	43 892,00 €	81 760,00 €
Virement CARNOT - Participation Formation Directeur de Thèse : 2 part.	647,78 €	
Virement SPIM - Participation Formation Directeur de Thèse : 1 part.	323,89 €	
Versement UB Service de la Recherche - Formation Directeur de Thèse	5 000,00 €	
	<b>87 731,67 €</b>	
Centres de Dépenses	Détail	Montant Total
<b>1. Affranchissement, Location Copieur, Fournitures, Papier A4, Impressions Elections ED....</b>		<b>9 633,45 €</b>
Fonctionnement : Affranchissement, Reprographie, Fournitures, Cartouches,,	<b>5324,54</b>	
Location Copieur	<b>2299,63</b>	
Site Web : Hébergement / Refonte	<b>2009,28</b>	
<b>2. Organisation : Conférences - Séminaires - Réunions</b>		<b>3 072,66 €</b>
Frais de Déplacement - Hébergement - Restauration	<b>266</b>	
Soutien Financier pour les Conférences AgroEcologie/Biogéosciences/AgroSup	<b>2806,66</b>	
<b>3. Formation : Spécifiques - Professionalisantes</b>		<b>16 375,81 €</b>
Formation Sud Performance : Pour les Encadrants de Thèses Participants	<b>8886,67</b>	
Aide à la Formation des Doctorants	<b>120</b>	
Transport/Hébergement Intervenants	<b>517,07</b>	
Heures complémentaires Formations Spécifiques ED ES	<b>6852,07</b>	
<b>4. Aides aux Doctorants : Bourses de Mobilité - Remboursement à une Société Savantes - Aides Exceptionnelles</b>		<b>24 629,00 €</b>
Bourse de Mobilité	<b>23584</b>	
Bourse de Cotutelle	<b>1000</b>	
Bourse à titre Exceptionnelle	<b>0</b>	
Remboursement à une société savante	<b>45</b>	
<b>5. Organisation du Concours des Allocations</b>		<b>1 658,48 €</b>
Transport	<b>1658,48</b>	
<b>6. Forum des Jeunes Chercheurs</b>		<b>11 892,63 €</b>
Pauses Repas	<b>5142,32</b>	
Soirée	<b>3000</b>	
Reprographie Livret - Affiches	<b>2882,36</b>	
Sacoche - Articles Publicitaires	<b>774,41</b>	
Frais de Transport	<b>0</b>	
Logistique	<b>93,54</b>	
<b>6. Investissement : Matériel Informatique - Logiciel</b>		<b>3 406,34 €</b>
Matériel : Ordinateur Secrétariat ED	<b>2693,39</b>	
Logiciels	<b>395,33</b>	
Petit Matériel	<b>317,62</b>	
<b>7. Organisation des Journées Thématiques : WORKSHOP Dijon - 74 participants</b>		<b>1 340,77 €</b>
Logistique	<b>1255,92</b>	
Transport	<b>84,85</b>	
Total		<b>72 009,14 €</b>
<b>Solde</b>	<b>15 722,53 €</b>	

Pour information : Montant des Bourses de Mobilité annulé par les participants en 2013 3 600,00 €

Montant des Bourses de Mobilité reporté aux engagements de janvier 2014 5 500,00 €

### Attributions et versement des Bourses de mobilité de 2007- 2013

	Congrès				Stage				Total Bourses Versées	
	Dossier reçu	Demandé	Attribué	Versé	Dossier reçu	Demandé	Attribué	Versé		
<b>2007/2008</b>										
1ère Vague Octobre/Novembre	19	10 720	7 170	6870	3	2 800	1 000	1000	7870	35 901,59 €
2ème vague Mars/Avril	48	28 334,67	25 567,59	21 867,89	5	3 080	3 014	3014	24881,59	
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>39 054,67</b>	<b>32 737,59</b>	<b>28 437,59</b>	<b>8</b>	<b>5 880,00</b>	<b>4 014,00</b>	<b>4 014,00</b>		
Bourse Exceptionnelle					6			3490	3490	
<b>2008/2009</b>										
1ère Vague Octobre/Novembre	9	3 397,80	2 897,80	2 404,00	3	2 900,00	2 800,00	2 800,00	3204	49 693,05 €
2ème vague Mars/Avril	51	30 114,45	26 438,65	22 138,65	7	7 108,40	6 108,40	6 108,40	28247,05	
3ème Vague Juin/Julier	15	9 302,00	7 802,00	7 802,00	9	9 230,00	7 290,00	4 990,00	12792	
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>42 814,25</b>	<b>37 138,45</b>	<b>32 344,65</b>	<b>19</b>	<b>19 238,40</b>	<b>16 198,40</b>	<b>13 898,40</b>		
Bourse Exceptionnelle					6			3 490,00	3490	
<b>2009/2010</b>										
1ère Vague Octobre/Novembre	11	6400	5 900,00	4 200,00	2	2 483,00	1 000,00	1 000,00	3200	60 120,10 €
2ème vague Mars/Avril	22	15 660,00	13 460,10	12 460,10	3	3 550,00	3 550,00	3 900,00	18960,1	
3ème Vague Juin/Julier	30	20 635,00	14 850,00	13 450,00	9	7 410,00	7 410,00	7 410,00	20860	
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>42 695,00</b>	<b>34 210,10</b>	<b>30 110,10</b>	<b>14</b>	<b>13 443,00</b>	<b>11 960,00</b>	<b>11 910,00</b>		
Bourse Exceptionnelle					18			18 100,00	18100	
<b>2010/2011</b>										
1ère Vague Octobre/Novembre	19	10 599,49	9 304,09	6 834,09	5	3 544,80	3 204,00	2 404,00	9238,09	46 423,49 €
2ème vague Mars/Avril	46	31 370,36	24 915,40	21965,4	2	1 190	1 190	1190	23155,4	
3ème Vague Juin/Julier	23	17 078,71	10 930,00	8530	0	0	0	0	8530	
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>59 048,56</b>	<b>45 149,49</b>	<b>37 329,49</b>	<b>7</b>	<b>4 734,80</b>	<b>4 394,00</b>	<b>3 594,00</b>		
Bourse Exceptionnelle					5			5 900	5900	
<b>2011/2012</b>										
1ère Vague Octobre/Novembre	11	6 760,00	8 000,00	7 000,00	3	2 700,00	2 700,00	2 700,00	9700	42 660,15 €
2ème vague Mars/Avril	36	22 260,15	18 170,15	16670,15	7	6 490	4 090	2490	19160,15	
3ème Vague Juin/Julier	9	4 900,00	4 800,00	3800	3	2 000	1 500	1500	3800	
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>33 920,15</b>	<b>30 970,15</b>	<b>27 470,15</b>	<b>13</b>	<b>11 190,00</b>	<b>8 290,00</b>	<b>6 690,00</b>		
Bourse Exceptionnelle					8			8 900	8900	
<b>2012/2013</b>										
1ère Vague Octobre/Novembre	12	10 852,50	9 120,00	7 120,00	3	3 100,00	2 600,00	2 600,00	9720	24 584,00 €
2ème vague Mars/Avril	20	15 619,81	13 350,00	9750	2	1 600	1 600	600	10380	
3ème Vague Juin/Julier	9	5 044,00	5 014,00	2514	2	2 500	2 000	1000	3514	
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>31 516,31</b>	<b>27 484,00</b>	<b>19 384,00</b>	<b>7</b>	<b>7 200,00</b>	<b>6 200,00</b>	<b>4 200,00</b>		
Bourse Exceptionnelle / Conseil					2			1 000	1000	

## REUNION LUNDI 16 DECEMBRE 2013

## Bilan des Inscriptions

Nombre Total inscrits 2013/2014	1 <sup>ère</sup> inscriptions 2013/2014	Nombre Total inscrits 2012/2013	1 <sup>ère</sup> inscriptions 2012/2013
148	28	149	46

## Bilan des Soutenances

Soutenances 2013	Soutenance 2012
30	29

Bilan Financier  
Notification 2013 : 36000 euros

	DEPENSES
FONCTIONNEMENT (matériel informatique, imprimerie, fourniture ....)	4226,92
FRAIS DE DEPLACEMENT	647,45
ORGANISATION CONCOURS ALLOCATION	7504,27
BOURSES DE MOBILITE	24610,43
TOTAL DES DEPENSES	36989,07

## Bilan Bourses de mobilité

Montant total demandé en 2013	30021,67
Montant réglé au 16/12/2013	24610,43

## CONVOCAION AUX ELECTIONS DU COLLEGE DOCTORANT DE L'ECOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENTS-SANTE DU PRES BOURGOGNE – FRANCHE COMTE

**Nombre de sièges à pourvoir** : 5 titulaires (3 à Dijon, 2 à Besançon) – 5 suppléants (2 à Dijon, 3 à Besançon).

**Durée du mandat** : Les candidats auront vocation à siéger pendant la durée du contrat quinquennal de l'Ecole Doctorale, jusqu'à soutenance de la thèse.

**Electeurs** : Sont électeurs tous les doctorants remplissant les conditions réglementaires et inscrits sur les listes électorales.

**Listes électorales** : Elles sont établies par le Bureau des Doctorants à partir des inscriptions administratives en doctorat prises pour l'année universitaire en cours (concernant ce scrutin, doctorants inscrits au **31/12/2013**) et arrêtées par la commission électorale. Tout doctorant remplissant les conditions pour être électeur peut demander son inscription sur la liste électorale y compris le jour du scrutin. Il s'adresse à la commission électorale.

**Les listes électorales seront affichées à partir du 10 janvier 2014 :**

Dijon : dans le hall de l'UFR Sciences de la Vie, situé au 6 boulevard Gabriel à Dijon.

Besançon : dans le hall de l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, situé au 19 rue Ambroise Paré, à Besançon.

**Conditions d'éligibilité** : Sont éligibles au sein du collège des doctorants tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

**Mode de scrutin** : Les représentants des doctorants sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle. Il est attribué à la liste qui obtient le plus de voix un nombre de siège égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste. **Le panachage n'est pas autorisé.**

**Dépôt de la candidature** : Le dépôt de candidature est obligatoire. La liste des candidats mentionnant les noms et prénoms doit être adressée par courrier, jusqu'au **3 février 2014 à 12h**, à Mme Corinne Aquilina, secrétaire de l'ED E-S, 6 Bd Gabriel, bureau 119 -1<sup>er</sup> étage aile Sud, 21000 Dijon ou à Madame Martine Gautheron, secrétaire de l'ED E-S à Besançon, Maison de l'Université 1 rue Goudimel, 25030 Besançon cedex. Il sera adressé un accusé de réception.

Les listes doivent être mixtes Dijon/Besançon. Chaque liste doit être accompagnée d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat (**lettre avec signature manuscrite du doctorant + copie de la carte d'étudiant 2013-2014**). Les candidats sont classés par ordre préférentiel. Le nom du responsable de la liste devra être indiqué pour chaque siège, doivent être mentionnés le nom du Titulaire et celui du Suppléant. Les listes peuvent être incomplètes, mais comporter au moins 2 couples titulaires-suppléants de Dijon et 1 couple titulaires-suppléants de Besançon.

Les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont elles bénéficient. Ces mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.



**Les listes de candidats seront affichées à compter du 4 février 2014**, dans le hall de l'UFR des Sciences de la Vie et de la Santé – RDC du Bâtiment Gabriel au 6 boulevard Gabriel à Dijon et dans le hall de l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, situé au 19 rue Ambroise Paré, à Besançon.

**Commissions chargées d'organiser les élections :** Sur chaque site (Dijon et Besançon), elle est désignée par le Président de l'Université. Elle comprend le Vice-Président du Conseil Scientifique et délégué à la recherche ou son représentant, les directeurs et directeurs adjoints provisoires de l'ED E-S, Monsieur Thierry Rigaud à Dijon et Monsieur Patrick Plésiat à Besançon, et un représentant du collège doctorant du conseil scientifique de chaque université. Chaque commission électorale propose au Président de l'Université la composition des bureaux de votes et ses présidents.

**Période électorale :** Pour les votes par correspondance, la période électorale débutera le **8 février** et se terminera le **18 février 2014**. Pour les votes sur site, les votes auront lieu le **mardi 18 février 2014, de 9h00 à 16h30**.

**Lieux de vote :** Les élections se feront dans deux bureaux de vote (1 à Dijon, 1 à Besançon), ou par correspondance pour les sites extérieurs à Dijon et Besançon (Poligny et Montbéliard). Les bureaux de vote seront situés :

- Dijon : au secrétariat de l'ED E-S, bureau 119 – 1<sup>er</sup> étage Aile Sud, 6 boulevard Gabriel, Bâtiment Gabriel, 21000 Dijon.
- Besançon : dans le hall de l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, situé au 19 rue Ambroise Paré, à Besançon.

Les votes par correspondance seront adressés sous pli cacheté à : Mme Corinne Aquilina, Secrétaire de l'Ecole Doctorale E-S, 6 boulevard Gabriel – 21000 Dijon et devront être parvenus pour le **mardi 18 février 2014, à 16h30**.

**Modalité de vote :** Le panachage n'étant pas autorisé, chaque électeur doit voter pour une liste entière sans rayer de nom. Un vote correspond à une enveloppe.

Pour les votes sur site, le vote par procuration est autorisé, à raison de deux procurations par électeur. La procuration doit être manuscrite, signée et remise au moment du vote par le mandataire. Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales et appartenir au même collège électoral.

**Matériel de vote :**

- Votes par correspondance : bulletins de vote, déclaration des candidats, enveloppe bleue, enveloppe blanche étiquetée « Elections au conseil de l'école doctorale E-S – collège Doctorant ». L'enveloppe blanche mentionne le nom et le prénom de l'électeur (lettres majuscules) et comporte sa signature. Le matériel de vote est envoyé à l'adresse professionnelle (Laboratoire).
- Votes sur site : le matériel sera fourni dans les bureaux de vote.

**Cas de nullité :**

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins différents dans une même enveloppe,
- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître,
- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle déterminée par la commission électorale de l'ED,
- les bulletins ou enveloppes bleues portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
- les bulletins portant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,
- les bulletins émanant de personnes non inscrites sur les listes électorales,



- les enveloppes blanches vides,
- les enveloppes bleues non insérées dans une enveloppe blanche.

### **Dépouillements :**

- **Le dépouillement est public.** Il aura lieu le **mardi 18 février 2014 à 17h00**. Chaque bureau de vote désignera des scrutateurs. Chaque liste pourra désigner un scrutateur.

- **Lieu :** Bureau de l'Ecole Doctorale ES, Bâtiment Gabriel, au 6 boulevard Gabriel à Dijon et au Bureau de l'Ecole Doctorale, dans le hall de l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, situé au 19 rue Ambroise Paré, à Besançon. Les résultats de Besançon seront transmis à Dijon, entre commissions électorales locales. Les bulletins de vote sont conservés par chaque commission électorale locale à des fins de vérification éventuelles.

**Proclamation des résultats :** Les résultats seront proclamés par la Commission électorale dans les trois jours suivant la date de scrutin et affichés à l'UFR des Sciences de la Vie, 6 boulevard Gabriel à Dijon et à dans le hall de l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, situé au 19 rue Ambroise Paré, à Besançon.

**Modalités de recours contre les élections :** Toute contestation sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin devra être adressée au plus tard le cinquième jour suivant la date de proclamation des résultats au Président de la Commission électorale. La Commission statue dans les dix jours.

**La présente note tient lieu de convocation.**

### PLANNING du 10 janvier au 18 février 2014

- Convocation des corps électoraux : vendredi 10 janvier 2014.
- Affichage des listes électorales : vendredi 10 janvier 2014.
- Période de dépôt des listes : du vendredi 10 janvier au lundi 3 février 2014, 12h.
- Affichage des listes des candidats : mardi 4 février 2014.
- Envoi du matériel de vote pour les sites extérieurs à Dijon et Besançon (Poligny et Montbéliard). (bulletins + enveloppes) : à partir du mardi 4 février 2014.
- Date des votes : samedi 8 février 2014 à partir de 9h00.
- Clôture des votes (= dernière limite de réception des enveloppes pour les votes par correspondance) : mardi 18 février 2014 à 16h30.
- Dépouillement des scrutins : mardi 18 février 2014 à 17 heures.
- Présentation des résultats à l'Université de Bourgogne : Dans les 3 jours suivant le scrutin.
- Proclamation des résultats par l'Université de Bourgogne : Dans les 3 jours suivant le scrutin.





**29 octobre 2013**

Organisateurs : David Wendehenne (uB) & Sylvain Perruche (uFC)

Lieu : Maison Régionale de l'Innovation, Dijon

73 participants :

- 52 de l'uB (71,2%)
- 19 de l'uFC (26%)
- 2 extérieurs

dont 28 doctorants (38,4%)

Bon taux de participation d'ensemble, même s'il a été remarqué que certains participants n'ont fait qu'une apparition « fugace ».

Thèmes abordés : Biologie fonctionnelle, Ecologie, Applications en cancérologie, en agriculture.

Débat général final : les liens existent entre les unités de Dijon et Besançon au sein d'une même thématique générale (e.g. cancers). Comment tisser des liens plus étroits entre les différentes disciplines ?